

Certificat Tracker

Sous-jacent: Swiss Exposure Basket

Maturité : Open end

Ce produit structuré n'est pas un placement collectif au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et n'est donc soumis ni à autorisation ni à surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). L'investisseur supporte de surcroît un risque d'émetteur. Ce certificat est activement géré de manière discrétionnaire et dynamique.

DESCRIPTION DU PRODUIT

Détails du Certificat

N° valeur / ISIN / Symbole	27 027 782 / CH0270277822 / CTSEB
Emetteur et Lead Manager	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne (S&P AA/stable/A-1+)
Agent payeur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Agent de calcul du panier	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Investment Manager	Banque Degroof Petercam (Suisse) SA
Sous-Jacent	Panier d'actions « Swiss Exposure Basket »
Contre-Valeur	1 certificat = 1 basket
Montant de l'émission	270 000 Certificats (avec clause d'augmentation et de réouverture)
Prix d'émission	CHF 100.00
Prix de référence	CHF 99.53
Frais d'émission	CHF 0.47
Date d'évaluation initiale	10.02.2015
Date de paiement	17.02.2015
Date de résiliation effective / Date d'évaluation finale	Open End
Date de remboursement	Correspond au 6ème jour ouvré suivant la date de résiliation communiquée par l'investisseur ou par l'émetteur (sous réserve de non survenance de conditions de marché extraordinaires ou d'urgence).

Fonctionnement du Certificat

Définition du produit	Ce Certificat, libellé en CHF, est composé d'une sélection d'au minimum 10 actions de sociétés appartenant à l'indice SPI® et d'une poche cash (voir définition ci-dessous). La sélection reflète la stratégie d'investissement de l'Investment Manager.
Définition de la notion de poche cash	La poche cash en CHF est une composante monétaire faisant partie intégrante du panier sous-jacent de ce Certificat. La poche cash n'est pas rémunérée par un intérêt mais pourrait faire l'objet d'un intérêt négatif.
Classification ASPS	Produit d'investissement - Certificat Tracker (1300) selon la Swiss Derivative Map disponible à l'adresse www.svsp-verband.ch .
Frais de gestion	1.50% p.a. (1.20% p.a. pour l'Investment Manager et 0.30% p.a. pour l'Emetteur) prélevé prorata temporis dans la poche cash. Au cas où le montant disponible dans la poche cash est insuffisant pour couvrir les frais de gestion, un ajustement des pondérations des titres sera effectué afin de couvrir ces frais. L'ajustement du poids d'une action, à la hausse ou à la baisse, compte pour une recomposition.
Frais de transactions liés aux recompositions	Aucun coût pour les recompositions.

Rôles et responsabilités

En accord avec l'univers et les règles d'investissement (voir ci-dessous), l'Investment Manager décide de la composition du panier ainsi que de la pondération des titres et de la poche cash.

La performance de ce Certificat dépend donc de la qualité des décisions d'investissement de l'Investment Manager. Ce dernier assume l'entière responsabilité quant à la composition du panier et son impact sur la performance de ce Certificat.

L'Emetteur exécute les ordres d'achat et/ou vente nécessaires à l'émission et/ou à la reconstitution du Certificat sur une base du « best effort ».

Univers d'investissement

Les titres composant le panier appartiennent à l'Indice SPI®.

Règles de gestion

1. Le panier comporte au minimum 10 actions et au maximum 30.
2. La poche cash ne pourra pas excéder 40% du nominal total investi lors de chaque reconstitution. Cette position n'est pas rémunérée par un intérêt mais pourrait faire l'objet d'un intérêt négatif.
3. Durant la durée de vie du Certificat, les dividendes nets (impôts et frais éventuels déduits) seront placés dans la poche cash.
4. L'Investment Manager peut reconstituer le panier chaque jour mais au maximum 40 fois par année.
5. Au moins 60% du panier sera composé de titres du SMI® et le reste du panier sera composé de small et mid-cap suisses.
6. Chaque titre du SMI® ne pourra représenter plus de 10% du panier.
7. Les small et mid-cap suisses ayant une capitalisation boursière < à 0.5 mrds CHF ne représenteront pas plus que la moitié de leur volume moyen sur 5 jours et n'excéderont pas 5% de la valeur du panier.
8. Tout dépassement des règles de l'allocation donneront lieu à un ajustement lors de la prochaine reconstitution.
9. Toute technique, destinée à créer un effet de levier dans le panier, est prohibée.

Contraintes d'investissement

Pour des raisons de liquidité des titres traités ou s'il est impossible de traiter le titre pour des raisons techniques, l'implémentation par l'Emetteur des décisions d'investissement de l'Investment Manager peut prendre au maximum deux jours (soit 48 heures d'un jour bancaire). En fonction de ces éléments uniquement, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les décisions d'investissement seront implémentées selon les instructions reçues le jour même.

L'Emetteur se réserve le droit de refuser d'exécuter un ordre d'achat si le titre en question fait l'objet d'une restriction d'investissement. Peuvent notamment faire l'objet d'une restriction d'investissement, les sociétés qui créent un risque de réputation pour l'Emetteur ou ne respectent pas ses positions déontologiques (actuellement, l'Emetteur s'interdit tout investissement dans des sociétés actives dans le domaine des armes à sous-munitions).

Si un titre choisi ne respecte plus les restrictions d'investissement fixées par l'Emetteur, ce dernier devra obligatoirement être remplacé lors de la prochaine reconstitution du panier.

Composition du panier

La composition actuelle du panier se trouve à la dernière page du document.

Remboursement du Certificat

Le montant de remboursement en CHF se calcule en :

- multipliant le prix moyen de vente de chacun des titres à la période d'évaluation finale par leur quantité respective dans le panier.
- ajoutant le montant résiduel issu de la poche cash en CHF.

Ce qui revient à appliquer la formule suivante :

$$\sum_{i=1}^N n_i \times P_i + C$$

où

P_i Prix moyen de vente du titre i à la période d'évaluation finale en fonction de sa bourse de référence

n_i Nombre de titre i dans le panier à la période d'évaluation finale

N Nombre total de titres dans le panier

C Montant de la poche cash

Risque de liquidité au moment du remboursement

Si la revente des titres entrant dans la composition du certificat devait être fortement influencée par liquidité journalière, l'émetteur se réserve le droit de négocier les ordres de vente sur plusieurs jours afin de ne pas pénaliser le prix de remboursement du Certificat.

Droit de résiliation de l'émetteur

L'émetteur dispose du droit de résilier la totalité des Certificats Trackers en circulation à tout moment, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission (à noter que le remboursement intégral sera automatiquement entrepris par l'émetteur si le nombre de Certificats en circulation devait être strictement inférieur à 2 000 pièces). L'annonce relative devra être faite au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Si en cours de vie du produit, le prix atteint 25% de son prix d'émission (voire en-dessous), l'émetteur pourra également résilier immédiatement les Certificats Trackers sans annonce préalable. L'annonce de la date de résiliation effective sera faite dans les meilleurs délais.

Droit de résiliation de l'investisseur

Outre la possibilité de vendre ses Certificats Tracker sur le marché secondaire, l'investisseur dispose du droit, sous réserve que l'émetteur n'ait pas exercé son droit de résiliation auparavant, de résilier tous les Certificats Tracker qu'il détient. Il ne peut le faire que trimestriellement le dernier Mardi de chaque trimestre, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission. L'annonce de résiliation devra être transmise à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective en respectant les modalités de résiliation décrites ci dessous. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Modalités de résiliation pour l'investisseur

Pour pouvoir exercer valablement son droit de résiliation, et sous réserve que l'émetteur n'ait pas préalablement exercé le sien, l'investisseur devra faire parvenir ses instructions à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. Cette communication peut être faite par courrier ou par mail aux adresses mentionnées sous « Contacts remboursement ».

La Banque dépositaire de l'investisseur doit préciser dans sa communication à l'agent de calcul :

- son nom, adresse et Clearing
- le numéro de valeur du certificat
- le nombre de Certificats Tracker concernés
- la date de résiliation effective (celle-ci doit être au moins d'un mois après la date de réception de la notification par l'émetteur)

L'agent de calcul confirmera la résiliation à la Banque Dépositaire de l'investisseur en précisant notamment la date de résiliation effective.

Marché secondaire, Cotation, Clearing

Cotation, segment de marché

La cotation sera demandée au marché principal de SIX Swiss Exchange et maintenue jusqu'à la clôture la veille de la période d'évaluation finale.

Marché secondaire

L'Emetteur assure un marché secondaire quotidien pendant les jours d'ouverture de la bourse Six Swiss Exchange entre 09h15 et 17h15. L'écart entre le prix d'achat et le prix de vente ne dépassera, en aucun cas, 3% (habituellement 1%) et un montant minimum de CHF 50 000 sera proposé à l'achat et à la vente.

Toutefois, en cas de conditions anormales de marché ou tous autres événements non prévisibles (comme par exemple la suspension du négoce d'une bourse à laquelle appartient un titre du panier), l'Emetteur se réserve le droit d'interrompre ses cotations.

La cotation du produit sera suspendue durant sa reconstitution (une journée au maximum, soit un jour bancaire de 09h15 à 17h15 heure suisse).

Les prix sont également diffusés auprès de Reuters BCVINDEXT <BCVDERIVATIVES>, SIX Telekurs 27027782, BCV, Bloomberg, BCVS.

Clearing

SIX SIS SA

Matérialisation

La Valeur est constituée sous forme de droit-valeur inscrit dans le système de virement de SIX SIS SA. Elle n'est ainsi pas matérialisée. Toute impression et/ou livraison de titres individuels sont donc exclues.

Fiscalité

Indications

Ces informations fiscales ne fournissent qu'un aperçu général sur les conséquences fiscales possibles liées à ce produit à la date de son émission. Les lois et les pratiques fiscales peuvent changer et avoir un effet rétroactif.

Dans tous les cas, il appartient à l'Investisseur de se renseigner auprès de son conseiller fiscal pour un examen spécifique de son profil préalablement à toute opération.

Suisse

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en Suisse qui détiennent ces titres dans leur fortune privée, les gains réalisés lors de l'aliénation des Certificats sont considérés comme des gains en capital. Ils ne constituent actuellement pas un revenu imposable.

Les dividendes thésaurisés représentent un revenu imposable.

Le produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé, ni au droit de timbre d'émission, ni au droit de timbre de négociation fédéral.

Fiscalité de l'épargne UE

Hors du champ d'application de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne.

« Out of scope » (code Telekurs = 9)

Informations juridiques

For, droit applicable

Lausanne, droit suisse

Prospectus

Ce document n'est pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 du Code suisse des obligations ni un prospectus simplifié au sens de l'art 5 al. 2LPCC. Seul le prospectus de cotation, disponible auprès de la BCV en langue française, avec les autres documents exigés le cas échéant par le Regulatory Board, est déterminant.

Surveillance prudentielle

La BCV Lausanne Suisse est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).

Investment Manager

L'Investment Manager ne devient ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé de la BCV, et cette dernière ne peut être engagée à l'égard de tiers en raison de l'activité de l'Investment Manager, dont elle n'est ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé, ni le garant.

1. PERSPECTIVES DE PROFITS ET DE PERTES	
Prévision de marché	Ce Certificat Tracker vise à profiter d'une hausse de valorisation des sociétés qui composent le panier.
Tolérance au risque	<p>Les risques sont similaires à un investissement direct dans les titres sous-jacents (évolution du cours de bourse, durée de détention du produit, volatilité des prix, etc).</p> <p>Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les Investisseurs. L'Investisseur est notamment invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque et à se renseigner sur les risques inhérents, notamment en consultant la brochure SwissBanking «Risques particuliers dans le négoce de titres» (disponible dans les locaux de la BCV ou sur son site internet : www.bcv.ch/static/pdf/fr/risques_particuliers.pdf) avant toute opération.</p>
Profit potentiel	En cours de vie du produit, le détenteur du Certificat peut réaliser un gain lorsque le prix de marché du produit est supérieur à son prix d'acquisition. Au terme du Certificat (à la date d'évaluation finale) les perspectives de profits sont similaires à celles du sous-jacent et dépendent directement de la qualité des décisions d'investissement prises par l'Investment Manager.
Perte potentielle	<p>Une perte peut se matérialiser en cas de revente du produit en cours de vie du produit ou en cas de remboursement à un prix inférieur au prix d'acquisition à la date d'évaluation finale.</p> <p>L'Investment Manager assume l'entière responsabilité du choix initial du panier et des différentes recompositions ultérieures. L'Emetteur n'est nullement responsable des impacts de ces choix sur la valeur du Certificat et des pertes pouvant affecter les Investisseurs.</p>
2. RISQUES SIGNIFICATIFS SUPPORTES PAR L'INVESTISSEUR	
Risque d'émetteur	<p>L'Investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'Emetteur, qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital investi.</p> <p>La valeur des placements ne dépend pas uniquement de l'évolution du/des sous-jacent(s), mais également de la solvabilité de l'Emetteur, laquelle peut changer pendant la durée du produit structuré.</p> <p>Le rating de l'Emetteur indiqué dans ce document est conforme à la situation au moment de l'émission et peut changer en cours de vie du produit.</p>
Liquidité de marché	Dans des conditions spéciales de marché, quand l'Emetteur n'est pas en mesure de réaliser des transactions couvertes, ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteurs et vendeurs peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Emetteur.
Risque de marché	<p>L'Investisseur est exposé aux risques d'inconvertibilité et d'ajustement des sous-jacents et de situations de marché extraordinaires ou d'urgence, telles que la suspension de la cotation du sous-jacent, une restriction du négoce, ou une autre mesure restreignant matériellement la négociabilité du sous-jacent.</p> <p>L'Investisseur est soumis aux spécifications légales ou contractuelles des marchés sur lesquels le sous-jacent est traité, ainsi que celles prévues par l'Emetteur ou auxquelles celui-ci est soumis. La survenance de tels événements de marché peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document.</p>
Risque de change	L'Investisseur dont la devise de référence n'est pas la monnaie de base du produit doit être conscient des risques relatifs au taux de change.
Ajustement	L'Emetteur se réserve le droit d'adapter la composition du Certificat en cas d'évènements particuliers sur l'un des titres du panier comme une fusion, une acquisition ou si la négociabilité devenait fortement restreinte (liste non exhaustive). L'ajustement s'effectuera, dans l'intérêt des Investisseurs, selon les usages du marché en vigueur.

Informations importantes

Indications générales

Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future.
Ce document est informatif; il n'est pas une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers, une offre, une invitation ou une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques.

L'Émetteur n'a pas l'obligation d'acquiescer ce(s) sous-jacent(s).

Toutes modifications imprévues ou non convenues contractuellement par rapport aux conditions initiales du produit structuré seront publiées sur le site internet www.bcv.ch/invest

Période de souscription

Durant la période de souscription, les conditions sont indicatives et susceptibles d'être modifiées ; l'émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit.

Conflit d'intérêt

La BCV ou une entité de son groupe (ci-après : le « Groupe BCV ») peut, dans le cadre de cette émission ou du produit, verser à des tiers ou percevoir de la part de tiers une rémunération unique ou récurrente. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. Le Groupe BCV peut détenir des intérêts ou des positions en rapport avec les composantes de ce produit, respectivement en acquiescer ou en disposer.

Restrictions de vente

La diffusion de ce document et/ou la vente de ce produit peuvent être sujettes à des restrictions (par ex. USA, US persons, UK, UE, Japon, JP persons) ; elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable.

En cas de prestations financières transfrontalières, la BCV indique n'avoir effectué aucune analyse juridique transfrontière. Il appartient au distributeur du produit de respecter les dispositions légales en vigueur au lieu de la destination finale du produit.

Date de publication

20.02.2018

Contacts

Equipe de vente

Equipe de vente produits structurés / Division Asset Management et Trading BCV

Téléphone

021 212 42 00

Nous attirons votre attention sur le fait que les communications sur ce numéro peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure

Fax

021 212 13 61

Internet/mail

www.bcv.ch/invest / structures@bcv.ch

Courrier

BCV / 276 - 1598 / CP 300 / 1001 Lausanne

Contacts remboursement

Courrier

BCV, Support Produits Structurés et Emissions, 283-1404, CP 300, 1001 Lausanne, Suisse

mail

spf@bcv.ch

Composition du panier

Composition du panier au 16.01.2020

Titre	ISIN	Bourse de référence	Devise	Pondération	Nbre de titres
Oerlikon	CH0000816824	SIX Swiss Ex	CHF	2.49%	0.30627
Georg Fischer	CH0001752309	SIX Swiss Ex	CHF	1.99%	0.00280
Stadler Rail	CH0002178181	SIX Swiss Ex	CHF	2.60%	0.07377
Bucher Industries	CH0002432174	SIX Swiss Ex	CHF	1.89%	0.00770
Interroll Holding	CH0006372897	SIX Swiss Ex	CHF	2.81%	0.00173
Swissquote	CH0010675863	SIX Swiss Ex	CHF	1.35%	0.03260
Ascom	CH0011339204	SIX Swiss Ex	CHF	2.38%	0.30549
Novartis	CH0012005267	SIX Swiss Ex	CHF	8.06%	0.12068
Roche	CH0012032048	SIX Swiss Ex	CHF	9.97%	0.04253
Credit Suisse	CH0012138530	SIX Swiss Ex	CHF	6.11%	0.62163
Adecco	CH0012138605	SIX Swiss Ex	CHF	2.61%	0.05950
LafargeHolcim	CH0012214059	SIX Swiss Ex	CHF	3.61%	0.09474
Swatch	CH0012255151	SIX Swiss Ex	CHF	3.07%	0.01545
Temenos	CH0012453913	SIX Swiss Ex	CHF	1.30%	0.01169
Emmi	CH0012829898	SIX Swiss Ex	CHF	2.71%	0.00429
Lonza	CH0013841017	SIX Swiss Ex	CHF	1.99%	0.00748
Swiss Life	CH0014852781	SIX Swiss Ex	CHF	4.37%	0.01240
Ypsomed Holding	CH0019396990	SIX Swiss Ex	CHF	1.64%	0.01683
Implenia	CH0023868554	SIX Swiss Ex	CHF	1.99%	0.06817
Logitech International	CH0025751329	SIX Swiss Ex	CHF	1.94%	0.05868
Nestlé	CH0038863350	SIX Swiss Ex	CHF	8.72%	0.11404
Zur Rose Group	CH0042615283	SIX Swiss Ex	CHF	3.12%	0.03535
Swiss RE	CH0126881561	SIX Swiss Ex	CHF	4.89%	0.06204
Richemont	CH0210483332	SIX Swiss Ex	CHF	2.45%	0.04354
UBS	CH0244767585	SIX Swiss Ex	CHF	5.62%	0.60760
Idorsia	CH0363463438	SIX Swiss Ex	CHF	3.06%	0.13179
Vifor Pharma	CH0364749348	SIX Swiss Ex	CHF	2.40%	0.01809
Sika	CH0418792922	SIX Swiss Ex	CHF	3.32%	0.02553
Poche CASH			CHF	1.51%	2.07136